

et il a fait de son mieux pour encourager les soldats à suivre ces cours et pour que les officiers les encouragent à les fréquenter. Les honorables députés apprendront peut-être avec surprise que plus de 20,000 hommes de l'armée canadienne en Angleterre suivent des cours d'un genre quelconque cet hiver. Je suis bien convaincu qu'il ne s'est rien fait de semblable lors de la dernière guerre, du moins pas avant la fin de la guerre.

On a effectué certains changements, récemment, dans les cours d'instruction outre-mer. L'armée a constaté qu'on faisait de plus en plus appel à la légion pour que celle-ci assure les moyens de donner l'instruction dans certains cas. Ainsi, d'autres pouvaient posséder les connaissances exigées des officiers, mais se rendaient compte qu'il leur manquait des connaissances d'ordre général. Il est arrivé bien souvent que ces hommes avaient quitté l'école depuis assez longtemps, de sorte qu'il leur fallait repasser un peu ce qu'ils avaient déjà appris. Nous avons demandé à la légion de se charger des cours donnés à cette fin. Chose assez étrange, nous avons constaté la présence d'illettrés dans notre armée en Angleterre et il nous a fallu organiser des cours spéciaux pour ces cas. Il y a bien d'autres manières de fournir une instruction aux membres de l'armée dans ce domaine. Sans accroître de beaucoup les membres du personnel, nous servant des moyens déjà à notre disposition, nous avons maintenant un service organisé de cours pour l'instruction des soldats de l'armée canadienne outre-mer.

Disons en passant,—ce qui doit nous intéresser,—que notre armée en est une de spécialistes. Des milliers et des milliers de jeunes gens de notre armée là-bas ont appris des métiers dont ils ne connaissaient peut-être absolument rien lors de la traversée. J'ai confiance qu'après la guerre nous constaterons qu'une forte proportion de ces jeunes gens se trouveront mieux outillés pour faire leur chemin dans la vie qu'ils ne l'étaient lorsqu'ils se sont enrôlés.

J'aimerais à parler des services auxiliaires. Tous les honorables députés savent sans doute qu'il en existe quatre: la Légion canadienne, les Chevaliers de Colomb, l'Armée du salut, et le Y.M.C.A. Au début de la guerre, ces quatre associations s'offrirent à procurer des services auxiliaires aux troupes. La première année, elles ont lancé des appels de fonds, chacune d'elles dirigeant sa propre campagne et recueillant ses propres fonds. Il va sans dire que toutes n'eurent pas le même succès. En se consacrant à cette œuvre, certaines associations constatèrent qu'elles avaient la compétence voulue pour s'y adonner, tandis que d'autres accusaient quelques lacunes. Quoi qu'il en soit, le point important, c'est

[M. Booth.]

qu'elles étaient à portée de la main, elles étaient disposées à servir et avaient passablement qualité pour le faire. Nous n'avions alors rien d'équivalent pour accomplir le même travail.

L'année suivante, on décida de fusionner tous les appels de fonds, et c'est ce qui eut lieu. Dans l'intervalle, le travail se poursuivait d'une façon régulière. On me permettra de traiter la question finances. On décida en 1942 que les fonds requis par ces services seraient fournis par le trésor. Le comité du budget des services de guerre est l'organisme qui régit ces fonds et leur dépense au Canada. J'ignore tout de la situation au pays, mais je tiens à vous parler de ce que ces organisations accomplissent en Angleterre, parce que nous en avons grandement bénéficié. Sans elles, surtout depuis un an et demi, je me demande ce qui aurait bien pu maintenir le moral de nos hommes au niveau élevé où il se trouve actuellement.

Les quatre organisations ont chacune un représentant supérieur à Londres, qui travaille de concert avec les trois armes: armée, marine et aviation. Je me contenterai de parler de l'armée, car c'est le seul domaine que je connais, mais de toute façon, les services affectés à l'armée se mettent également à la disposition des autres armes. La régie en Angleterre est ainsi conçue: il y a d'une part les représentants supérieurs des quatre organismes; il y a aussi le chef militaire puis, comme troisième parti, il y a le comité exécutif d'outre-mer du comité canadien du budget qui régleme les finances.

Je tiens en passant à dire un mot sur ce comité. Etabli tout récemment, il se compose de cinq Canadiens éminents domiciliés à Londres et a pour président sir Edward Peacock. Or nous avons constaté que ce comité avait résolu un très grand nombre de nos difficultés. Il a accéléré la fourniture des services aux militaires et, ce qui plus est, sir Edward Peacock jouit de la confiance des organismes en même temps que de celle des militaires. Et bien que sir Edward et son comité enquêtent méticuleusement sur les dépenses, leur premier souci consiste à procurer des services essentiels à nos troupes.

Les travaux des services auxiliaires outre-mer se rangent dans deux catégories principales. La première, et c'est de beaucoup la plus importante, a trait aux services des troupes en campagne. Ce travail s'effectue par l'entremise des directeurs du service auxiliaire, fonctionnaires exercés fournis par les organismes à cette fin. Ils sont répartis parmi les troupes en campagne à raison d'un directeur par 800 hommes. Les grandes unités ont leur propre directeur. Quant aux petites unités,